

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – COMMENTAIRES DE L’UICN À L’ICOMOS

OBSERVATOIRE SOLAIRE ET CENTRE CÉRÉMONIEL DE CHANQUILLO

L’UICN communique les commentaires suivants à l’ICOMOS en s’appuyant sur une étude du dossier réalisée par le Groupe d’experts du patrimoine mondial de l’UICN et sur les commentaires d’un (1) évaluateur indépendant.

Selon le dossier de la proposition, dans ce paysage culturel, les « observations astronomiques restent possibles aujourd’hui à Chanquillo, parce que la vallée est encore intacte. Les caractéristiques exceptionnelles préservent des écosystèmes anciens tels que des oasis de brouillard et des forêts de caroube [*Prosopis sp.*], tout particulièrement importantes dans le contexte des changements climatiques et qui contribuent à la préservation du site préhistorique. En conséquence, la forme et la physionomie du paysage naturel facilitent la fonction astronomique de Chanquillo, aujourd’hui, comme c’était le cas il y a plus de deux millénaires ».

Le bien est proposé au titre des critères (i) et (v). Il a une superficie de 48 470 ha (4480 ha pour le bien et 43 990 ha pour la zone tampon) et chevauche le territoire d’une aire protégée municipale (Cerro Mucho Malo) qui comprend des écosystèmes très fragiles (oasis de brouillard, désert et écosystèmes de forêt sèche). La forêt sèche est protégée par la loi 29763 et ses règlements. Bien que le dossier de la proposition affirme que l’entrée en vigueur de décrets municipaux reconnaît l’importance écologique, les mesures de suivi et de sensibilisation à la conservation du paysage naturel environnant, le suivi de l’évolution des oasis de brouillard (lomas) et de la couverture des forêts sèches ainsi que de tous les éléments naturels associés, l’UICN considère qu’il serait bon de mettre au point des indicateurs supplémentaires pour mieux comprendre les effets du tourisme sur les écosystèmes et leur gestion. Le site ne recouvre aucune aire protégée ou zone clé pour la biodiversité (ZCB) importante au plan mondial, mais la conservation des éléments de la biodiversité (y compris des assemblages uniques d’espèces ou *myxomycetes*) est importante en tant qu’élément intégral du paysage culturel.

Il semble que la participation de la population locale à la gouvernance et à la prise de décisions relatives à la conservation du paysage naturel soit limitée. Si l’on veut renforcer la sensibilisation, les liens au paysage naturel et culturel et associer la population locale au partage des avantages et des responsabilités de la gestion effective et de la conservation du bien, il est primordial d’envisager des moyens d’améliorer sa participation réelle à l’organe de coordination actuel. Il y a, certes, une expertise sur les techniques culturelles et la gestion mais il semble essentiel d’inclure une expertise concernant les éléments naturels du bien proposé. Ce sont des questions que l’ICOMOS doit examiner en plus grand détail avec l’État partie.

Selon le dossier de la proposition, les principaux risques pour ce paysage sont l’expansion des zones cultivées ; l’industrie minière ; l’expansion des établissements humains ; le développement de l’infrastructure source d’impacts sur le paysage et sur les forêts sèches (élevage de bétail à l’intérieur et coupe des arbres) et « l’attente légitime de la population locale d’un développement touristique de la région ». L’UICN se félicite de l’activité de gestion spécifique concernant le site du point de vue du contrôle des visites dans la forêt sèche en vue de réduire l’impact sur les communautés associées de plantes et d’animaux sauvages.

L’UICN note qu’il y a des concessions illégales et minières actives dans le bien proposé (par exemple, exploitation de matériaux de construction sur les basses pentes du Cerro Mucho Malo et concessions minières adjacentes, dans la zone tampon, notamment une mine polymétallique illégale). Conformément à la position sans ambiguïté du Comité du patrimoine mondial sur l’incompatibilité de l’exploitation minière et le statut de patrimoine mondial, l’UICN recommande que cette question soit dûment traitée par l’ICOMOS dans son évaluation.